

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	21/03/22	L'an deux mil vingt-deux, le vendredi vingt-cinq mars, à 19h00 Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Conseillers en exercice	11	
Présents	8	
Absents	3	
Pouvoirs	1	

Présents : François GRANDEMANGE, Sylviane GRANDEMANGE, Ludovic ROUABLÉ, Nicole ROYER, Christian SAGET, Jean-Claude VAUGUET, Mélanie OSSANT, Sylvain DOLIVET.

Excusés : Séverine GRANDEMANGE (pouvoir à Sylviane GRANDEMANGE), Kévin ROSIER.

Absents : Valérie DION.

DCM 10-2022 ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7-1 et L 2122-10,

Le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection du 1er adjoint, au scrutin secret et à la majorité absolue, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Election du 1er adjoint :

Au premier tour de scrutin secret, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 7

A obtenu :

- M. Christian SAGET : sept voix (7 voix)

M. Christian SAGET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1^{er} adjoint.

Après en avoir délibéré,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

François GRANDEMANGE



Certifié exécutoire le
Vu sa transmission en s/Préfecture
le
Affiché le

RF Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/03/2022 037-213700826-20220325-DCM_10_2022-DE